

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

1°). Nom, adresses et point de contact

TERRITOIRE DE LA COTE OUEST

Monsieur le Président

1, rue Eliard Laude BP 49

97822 LE PORT CEDEX

Tél. 02 62 32 12 12 – Fax : 02 62 32 22 22

courriel : courrier@tco.re adresse internet : <http://www.tco.re>

2°). Type de pouvoir adjudicateur et activité principale

Collectivité territoriale.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

1°). Description

1-1. Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Services d'assurances pour le TCO

1-2. Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison, de fournitures ou prestations de services :

Services - Catégorie : n° 6a – Code NUTS : Fr 940 – Lieu de la prestation : TERRITOIRE DE LA COTE OUEST

1-3. L'avis implique :

Un marché public.

1-4. Information sur l'accord-cadre :

Sans objet.

1-5. Description succincte du marché :

Prestation de services d'assurances pour le TCO

Le marché est composé de 4 lots distincts, à savoir :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4: assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

1-6. Classification CPV :

Objet principal : 66516000

66515000-3/66515300-6 / 66514110-0/ 66513000-9

1-7. Marché couvert par l'accord sur les marchés publics :

Oui.

- 1-8. Division en lots :
Oui. Chaque lot est détaillé en annexe II
Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.
- 1-9. Variante prise en considération :
Oui.

2°). Quantité ou étendue du marché

- 2-1. Quantité ou étendue globale :
Marché de prestations d'assurances composé de 4 lots :
- Lot n° 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
 - Lot n° 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
 - Lot n° 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
 - Lot n° 4 : assurance protection fonctionnelle agents/élus

Options : Le marché prévoit des options qui sont les suivantes :

- Lot 1 Dommages aux biens : option tous risques expositions
- Lot 2 : Responsabilités et risques annexes
 - o Option 1 : garantie des immatériels non consécutifs (montant de la garantie : 3 500 000 €)
 - o Option 2 : garantie pollution accidentelle (montant de la garantie portée à 6 000 000 €)
- Lot 3 Véhicules: Option marchandises transportées

- 2-2. Durée du marché :
De la prise d'effet des contrats fixée au 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 Décembre 2016
Soit 5 ans
Nombre de reconductions éventuelles – sans objet

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

1°). Conditions relatives au contrat

- 1-1. Cautionnement et garantie exigés :
Néant.
- 1-2. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
- Modalité de financement de l'opération : budget propre TCO
 - Avance forfaitaire : article 87 du CMP
 - Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique
 - Délai global de paiement : 30 jours à compter de la réception des factures
 - Modalités de paiement : paiement annuel d'avance
 - Intérêts moratoires : taux BCE augmenté de 7 points
- 1-3. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le candidat peut postuler seul ou en groupement conjoint ou solidaire. En cas de groupement et lors de l'attribution du marché, le TCO imposera le groupement conjoint avec mandataire pour l'exécution des prestations.

Une offre ne couvrant pas 100 % du risque sera considérée comme irrégulière.

- 1-4. L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :
Non.

2°). Conditions de participation

- 2-1. Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature précisant les éventuels cotraitants (imprimé DC4) ;
- s'il intervient en qualité de courtier, il devra fournir **une copie du mandat** pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il entend saisir et **l'étendue de celui-ci**
- si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier :
 - o qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - o qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-6, 341-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal et par l'article 1741 du code général des impôts
 - o qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales à la date du 31 décembre 2009
 - o qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au Bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles aux articles L. 8221-1 à L.8221-3, L. 8221-5, L. 8251-1, L. 8221-11, L. 8221-8, L. 8231-1, L. 8241-1 et L.8241-2 du Code du travail
- pour les entreprises de plus de 20 salariés, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, en vue de justifier qu'il a satisfait à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail au cours de l'année 2009 ;
- une attestation d'inscription à l'ORIAS

- 2-2. Capacité économique et financière – renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Conformément à l'article 45 III du code des marchés publics, si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il peut prouver sa capacité par une attestation comptable (état financier de l'entreprise depuis sa création, dont chiffre d'affaires) ainsi que, le cas échéant, la liste des éventuelles prestations en cours en précisant pour chacune d'entre elles le montant et la nature des prestations exécutées. Et pour les entreprises les plus récentes, elles signaleront l'impossibilité de produire ces derniers et indiqueront simplement la date de création de la structure dans le cadre, à la place du ou des CA concernés, et fourniront un extrait K'bis.

2-3. Capacité technique :

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- une attestation de responsabilité civile et de garantie financière en cours de validité

2-4. Marchés réservés :

Non.

3°). Conditions propres aux marchés de services

3-1. La prestation est réservée à une profession particulière :

Oui. Sociétés, entreprises ou intermédiaires d'assurance régis par le Code des assurances, de la mutualité, de la sécurité sociale ou pouvant exercer en libre prestations de services.

3-2. Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

SECTION IV : PROCEDURE

1°). Type de procédure

1-1. Type de procédure :

Ouverte.

1-2. Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Sans objet.

1-3. Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

Sans objet.

2°). Critère d'attribution

2-1. Critères d'attribution :

Pour chaque lot, offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- valeur technique de l'offre. Pondération : 45 %
- tarifs appliqués. Pondération : 35 %
- assistance technique. Pondération : 20 %

2-2. Une enchère électronique sera effectuée :
Non.

3°). Renseignements d'ordre administratif

3-1. Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :
10-68-AOO-DSF

3-2. Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :
Non.

3-3. Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :
Le dossier de consultation doit être demandé par courriel, télécopie ou courrier.
Date limite de réception des demandes ou pour l'accès aux documents :
30 Août 2010 – 12h00 (Heures locales île de la réunion)
Document payant : Non.

3-4. Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :
30 Août 2010 – 12h00 (Heures locales île de la réunion)

3-5. Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :
Sans objet.

3-6. Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.

3-7. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
Durée en jours : 180 à compter de la date limite de réception des offres.

3-8. Modalités d'ouverture des offres :
Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Les personnes composant la Commission d'Appel d'Offres et les personnes admises en application des articles 22 et 23 du CMP
Séance non publique

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1°). Il s'agit d'un marché périodique

Non.

2°). Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires

Non.

3°). Autres informations

Les dossiers de consultation pouvant comporter des options. Le détail des options est disponible dans le cahier des charges.

Les critères de sélection des candidatures : En application de l'article 52 du code des marchés publics, les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions des articles 43 et 44 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions du premier alinéa de l'article 52, produisent des dossiers de candidature ne comportant pas les pièces mentionnées aux rubriques ci-dessous ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché. Ces documents sont à fournir sur papier libre ou en utilisant les formulaires DC 4 et DC5 fournis en annexe du DCE ou téléchargeables sur le site <http://www.minefe.gouv.fr> remplis conformément aux renseignements demandés par le TCO. Les candidatures qui ne présentent pas des garanties juridiques, professionnelles, techniques, économiques et financières suffisantes, seront éliminées.

Pour justifier de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques, économiques et financières le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature des liens juridiques existant entre ces opérateurs économiques et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou de ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Le candidat doit donc produire les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les conditions de remise des offres ou des candidatures : les candidatures et les offres seront transmises sous enveloppe cachetée par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et garantir leur confidentialité. Ils pourront être remis également contre récépissé à l'adresse indiquée : **TERRITOIRE DE LA COTE OUEST 1 Rue Eliard Laude BP 49 97822 LE PORT CEDEX**

L'envoi électronique est autorisé, les modalités en sont définies dans le règlement de consultation.

Date d'envoi au BOAMP et au JOUE : **15 Juillet 2010.**

En cas de groupement et /ou réponse par un intermédiaire, l'intégralité des documents de candidature décrits ci-dessus devront être produits par chacun des participants à l'offre.

4°). Procédures de recours

4-1. Instance chargée des procédures de recours :

Nom de l'organisme: Tribunal Administratif

Adresse : 2 Ter Rue Félix Guyon

Code postal : 97400 SAINT-DENIS

Téléphone :0262 92 43 61 Télécopieur: 0262 92 43 62

Courriel: greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr

4-2. Introduction des recours :

Sans objet.

4-3. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme: Tribunal Administratif

Adresse : 2 Ter Rue Félix Guyon
Code postal : 97400 SAINT-DENIS
Téléphone :0262 92 43 61 Télécopieur: 0262 92 43 62
Courriel: greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr

5°). Date d'envoi du présent avis

15 Juillet 2010.

Classification des produits : services d'auxiliaires financiers et d'assurance.

ANNEXE 1-Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Territoire de la Côte Ouest
Service Marchés
Adresse : 01 Rue Eliard LAUDE – B.P. 49
Code postal : 97822 Ville: Le Port Cedex
Pays (*autre que la France*) :
Téléphone : 02-62-32-12-12 Télécopieur: 02-62-32-22-22
Courriel : marche@tco.re
Adresse Internet (URL):www.tco.re

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Territoire de la Côte Ouest
Service Marchés
Adresse : 01 Rue Eliard LAUDE – B.P. 49
Code postal : 97822 Ville: Le Port Cedex
Pays (*autre que la France*) :
Téléphone : 02-62-32-12-12 Télécopieur: 02-62-32-22-22
Courriel : marche@tco.re
Adresse Internet (URL):www.tco.re

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Territoire de la Côte Ouest
Service Marchés
Adresse : 01 Rue Eliard LAUDE – B.P. 49
Code postal : 97822 Ville: Le Port Cedex
Pays (*autre que la France*) :
Téléphone : 02-62-32-12-12 Télécopieur: 02-62-32-22-22
Courriel : marche@tco.re
Adresse Internet (URL):www.tco.re

ANNEXE II - Renseignements relatifs aux lots

Lot n° 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Description succincte : assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66515000 Objet complémentaire : 66515300-6

Superficie estimée à environ 13 000 m²

Durée du marché : 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2016

Lot n° 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes

Description succincte : assurance des responsabilités et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66516000

Masse salariale du TCO estimée à environ 5 380 000 €

Durée du marché : 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2016

Lot n° 3 : assurance des véhicules et des risques annexes

Description succincte : assurance des véhicules et des risques annexes

Classification CPV : Objet principal : 66514110

Nombre de véhicules : environ 76

Durée du marché : 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2016

Lot n° 4 : assurance protection fonctionnelle agents/élus

Description succincte : assurance protection fonctionnelle agents/élus

Classification CPV : Objet principal : 66513000-9

Nombre d'agents 185 Nombre d'élus 97

Durée du marché : 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2016